



Revenir sur un devis et bon pour accord

Par **nazalie**, le **21/01/2014** à **18:04**

Bonjour,

ayant trouvé une souris dans ma maison j'ai fait appel à divers professionnels pour qu'ils interviennent rapidement.

Une entreprise m'a envoyé un devis par mail la facture s'élevait à 313 e. N'ayant eu aucune réponse d'autres professionnels j'ai renvoyé un bon pour accord par mail que je n'ai pas signé.

Entre temps un professionnel est intervenu à mon domicile. J'ai donc renvoyé un mail au premier pour l'informer que je n'avais plus besoin de ses services.

La différence de facturation est énorme à mes yeux puisque la facture n'est que de 50 euros.

Le 1er professionnel peut il m'obliger à régler quelque chose suite à mon accord par mail?

Par **JEAN S**, le **21/01/2014** à **18:09**

Vous n'êtes engagé qu'à partir du moment où vous avez exprimé clairement votre volonté d'accepter l'offre du professionnel, en signant le devis ou en y apposant la mention "Bon pour accord", choses que vous semblez ne pas avoir faites